



Chers Fortschwihroises et Fortschwihrois,

Dans ce mot du Maire, nous souhaitons partager avec vous l'article des DNA et de l'Alsace du samedi 29 janvier 2022 dont nous allons nous attacher à répondre point par point car nous ne pouvons pas ne pas réagir.

ARTICLE

FORTSCHWIHR / FAITES VOS VŒUX

ALSACE

DNA

« Inquiets pour l'auberge »

L'opposition s'interroge sur les conséquences des choix futurs pour le devenir de l'auberge. Et pointe du doigt « l'amateurisme » du maire.

Nadine Resch-Rosin et Christophe Guillo, vous êtes membres de l'opposition de Fortschwihr. Comment voyez-vous cette année écoulée ?

Nous reprenons les termes de « 4 A » indiqués par le maire, Christian Voltz, dans son mot de janvier : « arbres, assainissement, auberge, antenne ». Nous nous félicitons du remplacement des arbres par la piste cyclable rue de Colmar, entre le pont de la Blind et le collège. Mais nous regrettons qu'elle s'arrête avant l'entrée du village.

La reprise des travaux d'assainissement rue de l'Étang est également une très bonne nouvelle, même si là encore il est dommage que les riverains n'aient été mis au courant que tardivement du coût pour eux. Quant à l'antenne, nous avons vu les conséquences de la signature du permis de construire par la municipalité ; celle-ci est désormais installée.

6 Votre principale inquiétude porte toujours sur l'auberge.

Nos inquiétudes restent les mêmes. Le maire évoque une consultation citoyenne sur la future destination de l'auberge. Nous espérons bien que celle-ci se fera



Lors d'un conseil municipal, en octobre 2020, les élus de Fortschwihr avaient acté que l'auberge serait mise hors eau et hors air quelle que soit la destination finale. Archives L'Alsace/Robert FURDERER

avec tous les éléments d'information nécessaires pour que les habitants puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Entre autres sur le coût pour la commune des différentes options.

En effet, l'achat de l'auberge avait été fait dans le but d'y créer un lieu culturel et médiathèque. Des subventions ont été attribuées pour cela. Si la destination du lieu change comme le souhaite la municipalité, quid de ces subventions ? Faudra-t-il les rendre ?

La rénovation du bâtiment a reçu le soutien de la Fondation

du Patrimoine, et celle du Loto du Patrimoine de Stéphane Bern en 2018. Or, ces soutiens ont été accordés pour un projet précis celui d'un pôle culturel multigénérationnel avec une médiathèque. Que se passera-t-il là aussi si la destination change ?

7 Vous rajoutez un cinquième « A »...

Le « A » de l'amateurisme du maire. Ainsi, il organise la réunion de création du comité des sages le 16 avril en plein confinement ; avec des personnes âgées donc. Ou encore il souhaite utiliser la majorité du fonds de con-

teurs attribué par Colmar Agglomération à la réfection des trottoirs : 50 000 € sur les 80 000 € attribués. Ces travaux coûtent 50 000 € ; or la réglementation interdit un montant supérieur à la moitié du montant, c'est-à-dire ici 25 000 €. Visiblement le maire ne connaît pas la réglementation...

8 Propos recueillis par Françoise MARISSAL

À l'image des autres communes, nous avons sollicité le maire pour faire avec lui le point de début d'année, mais il n'a pas souhaité nous rencontrer.

La « Vérité » dès mai 2021



Point 1 : L'Auberge et sa photo dans la presse

Avec sa légende : « Lors d'un Conseil Municipal en octobre 2020, les élus de Fortschwihr avaient acté que l'Auberge serait mise hors eau et hors air quelle que soit la destination finale » - Nadine RESCH / Christophe GUILLO (NR/CG) et une photo datant d'avant les travaux.

Il aurait été honnête de mettre une photo de la très belle Auberge actuelle.

Ces travaux, votés à l'unanimité, ont démarré immédiatement après cette décision de notre Conseil Municipal pour se terminer en mai 2021.

Le bâtiment, dont nous ignorons encore aujourd'hui la destination finale, est magnifique.

Nous montrer une photographie datant d'une « autre époque », est véritablement plus que surprenant et relève de la manipulation.

Les photos en regard de l'article permettent de voir la différence avec la réalité.

Point 2 : La piste cyclable

« Nous regrettons que la piste cyclable s'arrête avant l'entrée du village » - (NR/CG)

Nous avons, depuis le début de notre mandat, le souci de la sécurité de nos habitants et particulièrement celle de nos enfants.

La situation évoquée, à savoir l'absence de piste cyclable au niveau de la traversée de la RD à l'entrée Ouest du village, existe depuis plus de 10 ans.

Depuis mai 2021, des aménagements ont été réalisés, avec l'installation quasiment simultanée du cycliste PIETO et d'un radar de contrôle de vitesse.

Nous attendons aujourd'hui le retour d'une entreprise de Travaux Publics pour certainement engager des travaux de voirie dès le printemps (allongement d'un trottoir sur une trentaine de mètres), permettant ainsi la liaison de la piste cyclable de part et d'autre de la RD.

L'Agence Routière Nord du département s'est déjà déplacée sur site lors d'une réunion en automne 2021 à laquelle participait également la Maire Junior pour déterminer avec nous les modalités de ces travaux. Cette traversée et continuité de la piste cyclable était en 1ère place dans son programme. De plus, ce point a été annoncé lors du discours d'intronisation du CMJ le 11 novembre 2021.

Cette piste devrait se concrétiser dans les prochains mois.

Personne ne peut ignorer que ce projet est en cours et qu'il est même prioritaire.

Point 3 : L'Assainissement

« Il est dommage que les riverains n'aient été mis au courant que tardivement du coût pour eux » - (NR/CG)

L'assainissement est un sujet important, avec la reprise du chantier de mise en place du collectif sur tout le territoire communal.

Il faut rappeler que la poursuite de ce projet figurait en bonne place sur les programmes électoraux des deux équipes en lice aux élections municipales de mars 2020, avec les mêmes contraintes techniques et/ou financières à suivre, sachant que :

- Cette opération d'envergure avait été interrompue en 2012 alors que 60 % de la population venait d'être raccordée (de 2008 et 2012)
- En 2017, l'équipe municipale n'avait pas souhaité la relancer alors que Colmar Agglomération, Maître d'Ouvrage depuis la dissolution de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun, proposait de le faire et que certains habitants étaient déjà informés,
- Jusqu'en 2015, le raccordement des particuliers au réseau de collecte publique (regard de branchement) était financé par la collectivité, ce qui n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui.

Pour cette nouvelle tranche de travaux démarrée en septembre 2021, tout a été exposé par Colmar Agglomération lors de la réunion d'information, le 28 juin 2021, soit 3 mois avant le début des opérations de terrain.

C'est seulement à ce stade et après les études préliminaires (exemple : nécessité du bassin d'infiltration ou pas) qu'un montant prévisionnel par habitant a pu être communiqué (en plus de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif).

Une fois le réseau de collecte de la rue de l'Etang opérationnel (ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui) les riverains auront 2 ans pour se raccorder et la facturation de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) n'interviendra qu'un an après.

Enfin, un étalement du paiement du raccordement "particulier", dont la facturation intervient en général 6 mois à 1 an après pourra être demandé à la Trésorerie Générale.

Point 4 : L'Antenne

« Quant à l'antenne, nous avons vu les conséquences de la signature du permis de construire par la municipalité, celle-ci est désormais installée. » - (NR/CG)

Ce dossier était déjà bouclé à notre arrivée.

Tout a été décidé lors de la mandature précédente alors que Mme Resch était Adjointe au Maire.

L'antenne trouvant même sa place sur un terrain privé, privant ainsi la commune d'une source de revenus.

Nous avons tout fait pour essayer de ne pas installer l'antenne à cet endroit.

Les différentes étapes :

- La société « Orange », sans réponse à l'époque de l'ancienne municipalité pour un terrain communal, a décidé d'installer l'antenne sur un site privé.

- Après quelques échanges sur la prise en charge des frais de raccordement acceptés par la société « Orange », toutes les autorisations de permis ont donc été accordées avant notre arrivée.

- Nous avons ensuite mis tout en œuvre pour déplacer l'antenne, y compris en soutenant un collectif de riverains « anti-antenne ».

- Nous avons reçu une responsable de la société « Orange » qui avait laissé des espoirs de possibilité de déplacement de l'antenne qui ont été déçus par la suite.

Devant notre action, la société « Orange » a intenté une demande en justice et nos avocats nous ont conseillé de ne pas nous obstiner car nous étions certains de perdre. Nous avons donc décidé de ne pas poursuivre nos actions tout en maintenant notre soutien total au collectif.

Voici l'histoire rétablie dans ses vérités.

Point 5 : L'Auberge

« Inquiets pour l'Auberge » - (NR/CG)

Il aurait peut-être fallu s'inquiéter plus tôt, au moment des prises de décisions dont on mesure aujourd'hui et pour les années futures l'impact général sur la trésorerie de la commune.

Les subventions :

En ce qui concerne les subventions, nous avons épluché en détail les contrats et n'avons trouvé nulle part de clause de remboursement en dehors de la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Nous avons écrit à tous les organismes qui ont promis une subvention pour leur demander de nous faire parvenir les montants attendus. Nous attendons les retours à nos courriers.

Dès réception de leurs réponses ou paiements nous leur adresserons un courrier pour leur demander leur(s) position(s) si nous décidions de changer la destination intérieure de l'Auberge.

« Nous espérons que la consultation citoyenne aura lieu. » - (NR/CG)

Nous avons été élus en promettant de trouver une autre solution pour l'Auberge.

Nos recherches se poursuivent.

Depuis le début de notre mandature, nous répétons que nous ne ferons rien sans consulter les habitants.

Nous l'avons déjà prouvé en consultant les habitants pour les problèmes de sécurité dans la rue des Alliés et la rue des Violettes.

Encore une fois nous l'affirmons : « Aucune décision ne sera prise sans consultation citoyenne... »

Point 6 : La réunion du Comité des Sages

« Il organise la réunion de création du Comité des Sages en plein confinement » - (NR/CG)

Nous voulions lancer ce formidable projet du Comité des Sages et relancer la convivialité et la cohésion de tous les habitants.

Tout s'est fait en accord avec tous les membres du comité.

La réunion s'est déroulée de manière très responsable dans la salle communale. Les distances entre chaque participant étaient conséquentes et chacun était masqué. Les horaires de couvre-feu ont été respectés.

Cette réunion a été effectuée dans le plus grand respect des règles de sécurité.

Nous sommes très attentifs à la sécurité de nos habitants au point d'avoir été une des rares communes dont les dernières élections se sont déroulées à l'extérieur malgré le vent et l'orage.

Point 7 : Les Fonds de Concours de Colmar Agglomération

Nous bénéficions effectivement de Fonds de Concours de Colmar Agglomération qui devraient représenter pour 2021 et 2022 un montant entre 95 000 euros et 110 000 euros.

De cette somme, nous avons déjà mobilisé en 2021, 26 775 euros pour l'Auberge. Et justement, nous avons atteint les 50%. La somme qui reste sera répartie au prorata aux dépenses de la piste cyclable, aux travaux de la rue de l'étang et de l'éclairage public, voire à d'autres travaux encore à définir.

Nous savons tous que nous ne pouvons pas bénéficier de plus de 50 % de Fonds de Concours pour chaque projet. Nous le savons d'autant mieux que le Fonds de concours attribué l'année dernière par Colmar Agglomération pour l'Auberge a atteint ce plafond des 50 %.

J'avais évoqué l'utilisation des Fonds de Concours lors des points divers d'un Conseil Municipal sans parler de répartition ou de pourcentage. Nous demanderons à Colmar Agglomération le maximum dans chaque dossier et ils décideront du montant accordé. J'ai surtout dit et redit que je me battrais pour avoir toutes les subventions et fonds de concours possibles.

Tout ceci est offensant.

Point 8 : La remarque de la journaliste « Il n'a pas souhaité nous rencontrer »

Enfin quelque chose de vrai. Mais pourquoi le Maire n'a-t-il pas souhaité rencontrer la journaliste ?

Ces articles ont pour but de remplacer les Vœux aux Habitants qui n'auraient pas pu avoir lieu en raison de la pandémie.

J'avais déjà adressé mes vœux aux habitants plusieurs fois par le biais :

- d'une vidéo et d'une carte sur Infos Commune et Facebook
- d'une carte et d'un mot du Maire « spécial Vœux » distribués dans chaque boîte aux lettres
- d'un rappel dans le Fortschwihr Infos de fin janvier 2022.

Malheureusement, nous avons eu droit à cet article malveillant, mensonger et destructeur.

Point 9 : Conclusion

Depuis ma prise de fonction en mai 2020, j'ai eu à cœur de fédérer dans la bonne humeur et la « bienveillance » les quinze élus municipaux afin d'effectuer une mandature apaisée et à l'écoute du « Bien Vivre Ensemble de nos Habitants », tout en ayant conscience des sensibilités différentes entre la majorité et l'opposition.

Malheureusement, certains viennent par la parution de cet article de décider du contraire.

Pour clore, face à l'« amateurisme » dont j'ai été affublé, j'opposerai la « malveillance » de Nadine RESCH et de Christophe GUILLO.

Toutes les actions menées dans la commune depuis 2 ans, parlent d'elles-mêmes.
Je vous laisse en juger par vous-même.

Je souhaite continuer ma mandature avec le même engagement durant les quatre prochaines années.

Votre Maire, Christian VOLTZ
Et son équipe.

